

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA/ EM / Audit Interne/ Contrôle de Gestion

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 19 septembre 2009
Rapport n° 09/5-20

OBJET COMPTE RENDU DES DELEGUES DE LA COMMUNE
SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DU NORD DE LA REUNION (CINOR)
POUR LA PERIODE OCTOBRE 2008 - MAI 2009

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu des délégués de la Commune sur l'activité de la CINOR, pour la période allant d'octobre 2008 à mai 2009.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET **COMPTE RENDU DES DELEGUES DE LA COMMUNE
SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
DU NORD DE LA REUNION (CINOR)
POUR LA PERIODE OCTOBRE 2008 - MAI 2009**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-39 ;

Sur le RAPPORT N° 09/5-20 du Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)**

Prend acte du compte rendu des délégués de la Commune sur l'activité de la CINOR, pour la période allant d'octobre 2008 à mai 2009.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 SEP. 2009

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE